

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 29 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, M.M BERNARDI, COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M.M D'ORAZIO, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARY	à	M. CERVETTI
M. AMIDEI	à	Mme FERRI-PISANI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
Mme TOMI	à	M. COMBARET
M. MARCANGELI	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme CURCIO, M. ZUCCARELLI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	25
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 29 Avril 2010

Délibération N°2010 / 86

**Convention Cadre triennale entre le musée Nation du Château de Malmaison
représentant le musée national de la Maison Bonaparte et le Palais Fesch, musée des
Beaux Arts de la Ville d'AJACCIO.**

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Afin de mettre en valeur le patrimoine napoléonien de la Ville d'Ajaccio, la mise en œuvre d'une convention cadre réunissant le musée National du Château de Malmaison représentant le musée national de la Maison Bonaparte et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts devrait permettre d'optimiser les compétences scientifiques et réunir les collections des deux établissements.

Cette convention a pour objet de définir les champs, les modalités et conditions de réalisation de ce partenariat. Dans ce cadre, ce partenariat engagerait les parties à favoriser les opérations suivantes : une collaboration privilégiée sous l'angle scientifique de l'art de la période napoléonienne ; d'éventuels rapprochements d'œuvres des collections napoléoniennes, dans la limite de l'état de bonne conservation de celle-ci et de leur disponibilité.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver la convention cadre entre le musée National du Château de Malmaison représentant le musée national de la Maison Bonaparte et la Ville d'Ajaccio

d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette convention cadre.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 Avril 2010,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La convention cadre triennale entre le musée National du Château de Malmaison représentant le musée national de la Maison Bonaparte et la Ville d'Ajaccio telle qu'exposée ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette convention cadre.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.